

TARIFICATION DES FRAIS DE REPAS 2025-2026

forfait lissé sur l'année scolaire

SANS CLASSES DE DEPAYSEMENT (P1 - P3 - P5)

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Formule Repas chaud	Repas chaud	Repas chaud	Repas lunch	Repas chaud	Repas chaud
Prix à payer par période	41,00 €	42,20 €	37,00 €	44,70 €	44,70 €
Formule repas pique-nique	Repas pique-nique	Repas pique-nique	Repas pique-nique	Repas pique-nique	Repas pique-nique
Prix à payer par période	8,60 €	8,80 €	- €	9,40 €	9,40 €
Formule retour maison	Retour à la maison	Retour à la maison	Retour à la maison	Retour à la maison	Retour à la maison
Prix à payer par période	- €	- €	- €	- €	- €

AVEC CLASSES DE DEPAYSEMENT (P2 - P4 - P6)

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Formule Repas chaud	Repas chaud	Repas chaud	Repas lunch	Repas chaud	Repas chaud
Prix à payer par période	39,70 €	41,00 €	36,00 €	43,40 €	43,40 €
Formule repas pique-nique	Repas pique-nique	Repas pique-nique	Repas pique-nique	Repas pique-nique	Repas pique-nique
Prix à payer par période	8,30 €	8,60 €	- €	9,10 €	9,10 €
Formule retour maison	Retour à la maison	Retour à la maison	Retour à la maison	Retour à la maison	Retour à la maison
Prix à payer par période	- €	- €	- €	- €	- €

Une période comprend les jours entre 2 périodes de congés scolaire, il y a donc 5 périodes sur l'année scolaire 25/26

Période 1 : 25/8/25 à 18/10/25, Période 2 : 3/11/25 à 19/12/25, Période 3 : 5/01/26 à 13/02/26, Période 4 : 2/03/26 à 24/04/26, Période 5 : 11/05/26 à 3/07/26

Des frais de surveillance sur le temps de midi (1,60 € / jour) sont facturés en plus des frais de repas chaud ou pique-nique

Si absence de plus de 5 jours consécutifs avec certificat médical communiqué dans un délai de 15 jours après la période facturée, une correction de la facturation pourra être demandée. (email à envoyer sur : comptabilite-prim@college-st-michel.be)